



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 décembre 2007  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettre datée du 28 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

1. D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer et, par votre intermédiaire, les membres du Conseil de sécurité, que le Gouvernement tchadien, se livrant sans aucune justification à une nouvelle escalade, a lancé contre le Soudan une attaque criminelle contraire aux règles de bon voisinage entre États et aux accords signés entre le Soudan et le Tchad. En effet, les forces terrestres tchadiennes ont commis une violation grave des frontières soudanaises, tandis que trois avions de combat tchadiens bombardaient les régions de Rijl al-Harzaya et de Karmuna, à 50 kilomètres au sud-est de la ville de El-Geneina, dans le Darfour occidental. Ces attaques, qui ont eu lieu le 28 décembre 2007 au matin, font suite à celles perpétrées par les forces aériennes tchadiennes mi-décembre au-dessus de la région de Karmuna et par les forces terrestres en avril dernier dans la région de Khur Barnaqah. Cette dernière est bien connue : elle est décrite en détail dans la lettre datée du 11 avril 2007 que nous avons adressée au Président du Conseil de sécurité pour informer les membres du Conseil que des unités de l'armée tchadienne, composées de sept véhicules de transport de troupes blindés et de plus d'une centaine de véhicules Land Cruiser, avaient pénétré en territoire soudanais, une incursion qui avait provoqué la mort d'un lieutenant et de 16 soldats soudanais.

2. Le Gouvernement soudanais est extrêmement préoccupé par ces attaques brutales et répétées contre la souveraineté et l'unité territoriales du Soudan, perpétrées sous le couvert d'accusations mensongères qui ont été clairement réfutées. Il constate avec regret que cette évolution dangereuse se produit au moment où le Soudan, au prix d'importants efforts, mène une action coordonnée en collaboration avec ses pays frères, la Jamahiriya arabe libyenne et l'Érythrée, pour aider le Tchad à instaurer les conditions propices à la sécurité et la stabilité prévues dans l'accord de paix de Syrte, conclu le 25 octobre 2007 entre le Gouvernement tchadien et son opposition armée. C'est le refus du Gouvernement tchadien de respecter les clauses de cet accord qui est à l'origine de la reprise des combats entre les deux parties.

3. En se livrant à ces attaques scandaleuses, le Tchad cherche à saper les efforts réalisés pour rétablir la paix et la stabilité au Darfour, alors même que le Soudan continue à faire preuve de la plus grande retenue. Son seul but est de trouver un prétexte pour maintenir l'appui qu'il apporte ouvertement à certaines factions rebelles au Darfour, telles que le Mouvement pour la justice et l'égalité, que le Gouvernement tchadien a accueilli dans la région de Bahaï au Tchad. Grâce à



l'appui direct qu'il a obtenu du Tchad lors de la réunion tenue à cette occasion, le mouvement en question s'est livré à des activités militaires qui ont contribué à détériorer la sécurité dans la région, au moment même où l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies œuvraient en faveur de la paix et au renforcement du processus devant y conduire. Cette nouvelle agression du Tchad, si elle n'est pas condamnée avec la vigueur nécessaire, aura pour effet de saper les efforts menés pour parvenir à un règlement politique et de déstabiliser le pays.

4. En portant à l'attention du Conseil de sécurité ces violations et actes d'agression caractérisés commis par le Tchad, le Gouvernement soudanais tient à réaffirmer son attachement aux règles de bon voisinage entre États et aux accords conclus entre le Soudan et le Tchad, en particulier l'Accord de Tripoli signé en février 2006. Le Soudan tient à ce que la communauté internationale sache la vérité au sujet de ces attaques répétées, auxquelles il se réserve le droit de répondre pour assurer sa défense, comme l'y autorise la Charte des Nations Unies.

5. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République  
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Abdalmahmood Abdalhaleem **Mohamad**

---